

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025



Publié le 26 JUIN 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 17 juin 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_058

Président : M. Côme TOLLET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION DE LOCAUX,
TERRAINS, ÉQUIPEMENTS
ET MATÉRIELS ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
LE FCL HOCKEY
_ RENOUVELLEMENT

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), Mme LINARES (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme MAINAND), M. MATTEUCCI (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. COUTURIER), M. GUEJ (par proc. à M. GILLARD), M. DUVAREILLE (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 26 JUIN 2025.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20250623-D2025_058-DE

Rapport de : Damien COUTURIER

L'Association Football Club de Lyon Hockey sur gazon va célébrer, en 2025, ses 120 ans d'existence. Elle compte 373 licenciés.

Cette Association, grâce à ses « équipes fanion », a remporté onze titres de champion de France, une coupe nationale en masculin et sept titres nationaux en féminine. De nombreux joueurs internationaux ont été issus de ces équipes.

En début de saison 2024, dans le cadre de l'opération *Héritage* mise en place par les pouvoirs publics à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Ville a obtenu gratuitement une des moquettes utilisées lors de ces compétitions. Elle a ainsi pu optimiser les coûts de rénovation du terrain de hockey.

Pour la mise en œuvre de ses activités, l'Association Football Club de Lyon Hockey sur gazon bénéficie par convention, depuis de nombreuses années, d'une mise à disposition de locaux, terrains, équipements et matériels sur le site du stade Henri Cochet, 9 Rue François Peissel à Caluire et Cuire. Il s'agit notamment d'un bâtiment de type R+1, d'un bâtiment modulaire de 90 m² et d'un terrain de hockey sur gazon avec sa tribune.

La convention de mise à disposition approuvée par délibération N°2020_098 en date du 12 octobre 2020 étant aujourd'hui arrivée à échéance, il s'agit pour le Conseil Municipal, afin de permettre la continuité du bon fonctionnement du Football Club de Lyon Hockey sur gazon, de la renouveler pour une durée de quatre années. Cette convention prévoit que la Ville assume directement, sur les biens mis à disposition de l'association, les obligations incombant au propriétaire et que le FCL Hockey prend en charge notamment les consommations de fluides et les télécommunications.

La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux, terrains, équipements et matériels entre la Ville de Caluire et Cuire et le Football Club de Lyon Hockey sur gazon, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le Maire ou son remplaçant à signer ladite convention ainsi que tout éventuel avenant ultérieur ;
- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.